



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2021](#) > [Conventionnement en zone régulée](#)

Pour information, la période de dépôt des dossiers de demande de conventionnement en zone régulée est ouverte jusqu'au 02 août 2021. Les professionnels de santé (médecin, dentiste, infirmier et kinésithérapeute) ont la possibilité de consulter les ouvertures de quotas sur le site internet de l'ARASS : <https://www.service-public.pf/arass/quotas-de-conventionnement/>

Contacter le service Gestion des risques pour de plus amples informations.

Tel : 40.41.68.81 - Mail : gdr@cps.pf

URL source (modified on 21/01/2022 - 13:56): <http://www.cps.pf/presse/communiques/actualite/conventionnement-en-zone-regulee>